



Envoyé en préfecture le 11/08/2022  
Reçu en préfecture le 11/08/2022  
Affiché le **SLD**  
ID : 085-200061265-20220810-DCPCIAS2022\_003-AR

## DECISION DU PRESIDENT N° 2022-003

### ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°2022-002 RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC LOCAL DE SANTÉ

**Le Président du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,**  
Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles R.213-21 et R.123-22 ;  
Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L2120-1 2°, L2123-1 1° R2123-1 1° R2123-4 ;  
Vu la délibération n°2020-4-03 du 7 octobre 2021 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil d'Administration au Président et au Vice-Président ;  
Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 25 mars 2022 sur le BOAMP et la publication du dossier de consultation des entreprises sur le profil d'acheteur Marchés Sécurisés,  
Vu le rapport d'analyse des offres,  
Vu le budget principal 2022.

#### DECIDE :

**Article 1 :** d'approuver le rapport d'analyse des offres et le classement qui en résulte,

**Article 2 :** d'attribuer et de signer le marché de prestations intellectuelles pour la réalisation d'un diagnostic local de santé, n°2022-002 avec la société HIPPOCRATE DEVELOPPEMENT (35000) pour un montant de 23 188.75 € HT soit 27 826.50 € TTC.

**Article 3 :** de dire que la présente décision sera communiquée pour information au Conseil d'Administration lors de sa prochaine réunion.

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission, au contrôle de légalité le : **11 AOUT 2022**
- de l'affichage le : **11 AOUT 2022**
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le :

**11 AOUT 2022**

Givrand,  
**Le Vice-Président,**  
Soyer  
Date de signature : 10/08/2022  
Qualité : CIAS Pays de Saint Gilles  
Vice-Président



Jean SOYER

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

**Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération**  
**Centre Intercommunal d'Actions Sociales**  
ZAE du Soleil Levant  
CS 63669 - Givrand  
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55  
Courriel [cias@payssaintgilles.fr](mailto:cias@payssaintgilles.fr)

